



7714 - Faire enregistrer le mariage devant un cabinet juridique en Grande Bretagne

question

Je vis en Angleterre, un pays jadis chrétien mais aujourd'hui complètement athée, dans la mesure où l'Etat n'a plus de religion. Il s'y ajoute que presque toutes les procédures sont menées sans la mention du non de Dieu. Ma question est la suivante : si un homme se marie avec une femme dans un de ces cabinets d'enregistrement du mariage, dans le but d'obtenir la reconnaissance officielle de l'union, considérera-t-on ce mariage comme acceptable sans tenir compte du fait que le greffier qui enregistre le mariage est un mécréant et ne mentionne pas le nom de Dieu ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le mariage requiert quatre choses conformément à la règle qui dit : **Est nul tout mariage établi en l'absence de quatre : le mari, le tuteur (de la femme), et les deux témoins** et compte tenu du hadith du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur Lui) : **Pas de mariage sans un tuteur et des témoins justes** (Voir la question n° 2127).

Si la femme et l'homme sont musulmans, le tuteur aussi doit l'être car un mécréant ne peut pas exercer une tutelle sur une musulmane. Le responsable des musulmans dans ce pays tient lieu de tuteur. Le contrat doit être conforme à la Charia. Ensuite, il faudra le faire enregistrer suivant la procédure légale en vigueur pour éviter des problèmes et écarter la gêne.

Puisse Allah bénir notre Seigneur Muhammad.